

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/062

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 04 AVRIL 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 17 : MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION RETRAITEE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard Bergantz, adjoint au maire,
Après avoir pris connaissance du courrier qui lui a été adressé par 9 organisations syndicales et de retraités, dénonçant les mesures portant atteinte au pouvoir d'achat et à l'autonomie de la population retraitée (courrier joint en annexe),
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- dénonce la situation faite à la population retraitée du fait de :
 - * la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans,
 - * la hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée pour des millions de retraités,
- cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la ville de Sarralbe et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité,
- demande la prise de mesures d'urgence (hausse des pensions) en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 12 avril 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 12 avril 2019
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Jean-Paul SCHMITT